



**Me Christian Timbane accuse le Ministre de la Justice, Laurent Ezzo, d'être à l'origine de la méfiance que porte aujourd'hui les citoyens vis à vis de l'institution judiciaire au Cameroun, confrontée aux maux tels que le manque de moyens, lenteur et corruption entre autres ;**

**Voici la lettre de l'avocat au barreau de paris au Ministre garde des Sceaux.**

Monsieur Laurent Ezzo, la dernière lettre ouverte qui vous a été adressée par Monsieur Amadou Vamoulke, ancien Directeur général des télévision et radio nationales, en détention provisoire depuis 05 ans, assortie d'une soixantaine de renvois sans relief, vient d'exposer au grand jour les instrumentalizations et dysfonctionnements de la justice camerounaise, sous votre magistère.

Vous êtes aux yeux de la large majorité silencieuse des Camerounais, le problème de la justice camerounaise.

C'est la deuxième fois que vous exercez au poste de ministre de la justice et à chacun de vos passages, la justice camerounaise, non seulement est piétinée, honnie, mais aussi, fait l'objet, de récurrentes accusations de corruption, de marchandage des décisions, de pressions et de lenteurs judiciaires inadmissibles.

Avec vous, la crise de confiance entre le peuple camerounais et sa justice, s'est consommée.

Presque plus personne, y compris dans votre parti le Rdpc, ne croit encore à la sincérité de la justice Camerounaise.

Elle est devenue pour l'opinion publique, un instrument que vous utilisez pour asseoir votre "toute puissance".

D'aucuns pensent même qu'elle vous sert personnellement à régler des comptes et à éliminer vos ennemis et vos concurrents supposés à la succession de Paul Biya.

Plusieurs magistrats ont confié que des personnes se présentant comme vos hommes de mains, écument les tribunaux et cours pour les intimider en votre nom.

Votre ministère est aussi dénoncé par les Avocats comme le paralyseur des décisions de justice, pourtant définitives et exécutoires.

De nombreux huissiers disent avoir reçu des injonctions de vos procureurs généraux, de ne point exécuter certaines décisions que la chancellerie, ne veut voir exécuter, sous peine de sanctions.

Quelle contradiction avec statut de haut magistrat de la République !

En ma qualité d'avocat au Barreau du Cameroun, c'est à dire un observateur averti, je peux me permettre de conclure qu'avec vous, la justice camerounaise est tombée en disgrâce.

Il est maintenant temps d'en parler, pour essayer de la relever.

Votre prédécesseur Amadou Ali, malgré sa formation initiale à préfectorale de type tropical c'est à dire appelé à asseoir un régime dictatorial et qui a engagé des poursuites ciblées contre toutes personnes soupçonnées d'avoir eu des vellétés d'alternance au sommet de L'Etat, aura curieusement, mieux fait que vous.

Nous nous serions attendus, en tant que magistrat, à plus d'amélioration et de réformes de la justice camerounaise.

Face à votre seule conscience en votre qualité d'un des plus hauts magistrats de son histoire, interrogez-vous, sur ce que vous laisserez comme héritage à la justice camerounaise, Monsieur Laurent Easo?

Le Camerounais lambda sait et le dit qu'il faut payer ou avoir les puissants avec soi pour obtenir et exécuter une décision de justice au Cameroun.

Amadou Ali qui n'était pas magistrat a néanmoins préparé et fait adopter un excellent code de procédure pénale en termes de protection des libertés, malheureusement et régulièrement, foulé aux pieds, sous votre regard complice, tout au moins par inaction, par les magistrats.

---

C'est d'ailleurs lui, qui mènera toutes les études et rédigera le nouveau code pénal, que vous avez bloqué un long moment dans vos tiroirs et qui sera adopté sous pression du Fmi dans le cadre des négociations d'un Accord d'aide, près de 10 ans après.

Avec vous, les professions judiciaires : Avocats, huissiers et notaires ont connu les moments les plus sombres de leur histoire.

Vous refusez sans motifs d'attribuer les charges d'huissiers, pourtant vides, à des centaines de jeunes camerounais, ayant réussi à l'examen de fin de stage d'huissier.

Plusieurs d'entre eux, à cause de votre étrange façon de faire, ont atteint l'âge de la retraite, sans avoir eu à travailler.

Que de destins et de vies brisées, Monsieur Laurent Ezzo !

Pourquoi une telle inconséquence ?

La loi organique portant organisation de la profession d'avocats, afin de l'adapter aux nouvelles exigences de la formation des Avocats notamment, la création d'une école des Avocats, que le ministre Amadou Ali s'apprêtait à faire adopter, est dans vos tiroirs.

De sources bien informées, votre cabinet est un mouvoir de dossiers.

Vous sortez les dossiers, pourtant déjà traités, par vos collaborateurs à votre rythme, au compte-gouttes, provoquant une paralysie fonctionnelle du ministère et de la justice en général.

N'est-il pas connu des camerounais que cette phrase de l'inaction : « Les urgences, c'est à l'hôpital », serait de vous ?

Monsieur Laurent Ezzo, le Cameroun est une république.

Aucun ministre, fût-il très proche du président de la République, n'a le droit de faire comme bon lui semble.

Le ministère de la justice comme tout autre service public, ne saurait être pris comme votre propriété privée.

C'est l'instrument administratif, qui permet au président de la république, de garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, selon la constitution.

Et garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire ce n'est rien d'autre que la mise en œuvre des mécanismes qui permettent à la justice camerounaise, ses acteurs, les magistrats, de ne subir aucune influence de l'exécutif.

Sinon, comment garder silence, quand des dossiers en jugement, sont régulièrement appelés, bloqués, discrètement au ministère de la justice, à travers le procédé de signalement ou de

---

transmissions pour réquisitions du ministère public ?

De nombreux magistrats de siège, disent d'ailleurs sous cape, qu'ils reçoivent des instructions de la chancellerie, pour certains types dossiers.

C'est vraiment triste, de voir ce qu'est devenu le ministère de la justice, avec vous.

Nous ne laisserons pas compromettre davantage le fonctionnement de cette institution essentielle pour la vie des camerounais.

Nous allons nous y consacrer désormais.

---